

CONDITIONS D'ABONNEMENT ET DE LICENCE

A. Conditions Particulières d'Abonnement et de Licence:

A.1 Clients Professionnels : les tarifs de WELLLCO pour un abonnement à la plateforme WELLLCO (ci-après la « Plateforme ») en tant que « Professionnels » (acteurs du secteur du Bien-Etre, des Spas et de la Beauté tels que notamment salons de coiffure et barbiers, ongleries, Spas, centres de bien être, Instituts de Beauté ...) sont gratuits avec des accessoires additionnels qui pourront être payants.

A.2 Clients Fournisseurs : les tarifs de WELLLCO pour un abonnement à la Plateforme en tant que « Fournisseurs » (entreprise fournissant des biens et services au secteur du Bien-Etre, des Spas et de la Beauté tels que notamment fabricants et distributeurs de produits, consultants, médias professionnels, salons et congrès, associations professionnelles, écoles professionnelles) sont variables dépendamment des choix des fournisseurs.

A.3 Durée initiale ferme de l'abonnement et du Contrat : mois à compter de la date de début du Contrat figurant dans le point A.4 ci-dessous. WELLLCO reste libre de faire évoluer ses grilles tarifaires pendant cette durée, auquel cas il informera au préalable ses Abonnés des évolutions et de leur date d'entrée en vigueur.

A.4 Date de début du Contrat : à la date d'inscription sur la plateforme

A.5 Tacite reconduction : Après la durée initiale ferme prévue dans le point A.3, le Contrat est renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Ce Contrat est résiliable par LRAR moyennant respect d'un préavis d'au moins 3 mois avant sa date anniversaire.

A.6 Nombre d'usages / Utilisateurs de la Plateforme prévus au Contrat :

Nombre d'utilisateurs de l'Abonné	Types d'utilisateurs de l'Abonné	Nombre de connexion par mois	Nombre d'ordinateurs chez l'Abonné concernés
Illimité	Salariés de l'Abonné	illimité	Illimité

A.7 Conditions Générales de WELLLCO : Les Conditions Générales d'Abonnement et de Licence de WELLLCO figurent ci-joint. Le présent contrat (ci-après le « Contrat ») est donc composé des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales de WELLLCO. Elles ont été lues, comprises, et acceptées par l'Abonné, et s'appliquent donc aux relations entre WELLLCO et l'Abonné. Les éventuelles conditions générales (notamment d'achat) de l'Abonné sont exclues. Seules des conditions particulières expressément convenues par écrit entre les Parties sont susceptibles de prévaloir sur ces conditions générales de WELLLCO.

A. Conditions Générales d'Abonnement et de Licence:

Chapitre I : CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A TOUS LES ABONNÉS

ARTICLE 0 – PRÉSENTATION DE WELLLCO, DE LA PLATEFORME ET DÉFINITION DE LA PLATEFORME

0.1 WELLLCO est une entreprise française qui a développé et opère une plateforme innovante permanente dans le domaine du Bien-Etre, des Spas et de la Beauté (ci-après le « **Domaine** »), à savoir une Plateforme technologique originale, simple et économique créant une Communauté professionnelle digitale sécurisée, donnant accès à de nombreux services dans le Domaine. La Plateforme développée par WELLLCO comprend notamment une plateforme numérique accessible en ligne, des solutions technologiques telles que notamment des logiciels et algorithmes, des fonctionnalités qui offrent la possibilité à ses Abonnés et à leurs Utilisateurs salariés d'avoir accès à une communauté professionnelle pertinente et sécurisée dans le Domaine.

0.2 La Plateforme propose divers services spécifiques à ses Abonnés tels que notamment du networking, la création d'une ou plusieurs vitrine(s) commerciale(s) interactive(s) permanente(s) (pour les Abonnés Fournisseurs), l'accès à des formations, tutos ou astuces, la facilitation à la recherche de produits, équipements, prestataires et fournisseurs, l'accès à des informations qualifiées dans le Domaine, des veilles de tendances ou de marchés, etc. ... La plateforme, avec tous ses logiciels, modules, IA, développements, fonctionnalités, perfectionnements et améliorations, existants et à venir, sera ci-après collectivement désignée par la « **Plateforme** ».

0.3 Accès à la Plateforme. La Plateforme est accessible pour l'Abonné (et ses salariés Utilisateurs) à distance en mode SaaS (*Software as a Service*). **La Plateforme permet aux entreprises qui l'utilisent d'avoir accès en temps réel, aux divers services offerts par la Plateforme dans le Domaine.**

0.4 Conditions Générales d'Utilisation de WELLLCO : Parallèlement aux présentes Conditions Générales d'Abonnement et de Licence applicables aux relations entre WELLLCO et l'Abonné existent des conditions générales d'utilisation (les « **CGU** »), qui sont elles applicables entre WELLLCO et tout Utilisateur de la Plateforme.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS CONTRACTUELLES

« **Abonné** » : tout client de WELLLCO ayant souscrit un contrat d'abonnement, qu'il soit Abonné Professionnel ou Abonné Fournisseur.

« **Abonnés Professionnels** » : tous les Abonnés qui sont des acteurs en B to C du secteur du Bien-Etre, des Spas et de la Beauté que sont notamment salons de coiffure et barbiers, ongleries, Spas, centres de bien être, Instituts de Beauté.

« **Abonnés Fournisseurs** » : tous les Abonnés fournissant des biens et services aux Abonnés Professionnels en B to B, tels que notamment fabricants et distributeurs de produits, consultants, médias professionnels, salons et congrès, associations professionnelles, centres de formation, écoles professionnelles, etc.

« **Anomalie** » : tout défaut de fonctionnement de la Plateforme documenté et répété, empêchant l'exécution de l'une des fonctionnalités prévues dans la Plateforme. Constitue donc une Anomalie l'écart exclusivement imputable à la Plateforme, dûment documenté et justifié par l'Utilisateur et reproductible en présence de WELLLCO ou des prestataires

de WELLLCO, entre le fonctionnement observé de la Plateforme, et le résultat raisonnablement attendu de celle-ci au terme de sa description d'utilisation.

« **Contrat** » désigne le présent contrat, composé de ses conditions particulières et des présentes conditions générales de WELLLCO.

« **Données** » : désignent les informations, résultats, publications et, de manière générale, les données de l'Abonné, renseignées par lui dans certains modules de la Plateforme, ou issues de l'utilisation par lui de la Plateforme, et pouvant être consultées par l'Abonné et ses Utilisateurs voire par WELLLCO et les autres Abonnés et Utilisateurs de la Plateforme.

« **Environnement Technique** » : désigne l'environnement matériel et technologique de l'Abonné, sous la seule responsabilité de l'Abonné et sur lequel la Plateforme est utilisée par lui et ses Utilisateurs.

« **Identifiants** » : désignent tant l'identifiant propre de l'Abonné ("login") que le mot de passe de connexion ("password") communiqués par WELLLCO à l'Abonné (via son Utilisateur Administrateur) après signature du Contrat ou créé par chacun de ses Utilisateurs.

« **Services** » : désignent l'ensemble des services de WELLLCO proposés à ses Abonnés via la Plateforme.

« **Utilisateurs** » : désigne les salariés de l'Abonné utilisant la Plateforme pour le compte de l'Abonné, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles habituelles, et dans aucun autre cadre.

« **Utilisateur Administrateur** » : désigne le représentant ou le salarié de l'Abonné qui utilise la Plateforme en tant qu'administrateur pour le compte de l'Abonné.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT – ABONNEMENT ET LICENCE

2.1 Objet du présent Contrat : Le présent Contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels, en contrepartie du paiement par l'Abonné à WELLLCO des redevances d'abonnement à la Plateforme et des autres paiements visés dans les Conditions Particulières, WELLLCO fournira à l'Abonné, qui l'accepte, une licence d'abonnement et d'utilisation de la Plateforme, à savoir :

- un droit d'utilisation de la Plateforme, tel que défini dans les présentes;
- l'accès à divers services associés tels que définis dans les présentes, en fonction du type d'abonnement souscrit par l'Abonné.

2.2 Concession de licence : WELLLCO concède à l'Abonné, qui accepte, une licence d'utilisation et d'exploitation non-exclusive de la Plateforme, limitée à la société / structure de l'Abonné telle que définie dans les Conditions Particulières, conformément à l'objet de ce Contrat. Le droit concédé à l'Abonné est un droit non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Plateforme et des Services associés, limité à l'Abonné. Cette concession de licence prendra effet à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat et restera en vigueur pendant toute la durée de ce Contrat, tels que définis aux Conditions Particulières. Les Parties reconnaissent que WELLLCO a le droit de concéder d'autres licences de la Plateforme à tous autres clients et abonnés, y compris concurrents de l'Abonné. L'Abonné n'est pas autorisé à concéder de sous-licence de la Plateforme à des tiers (y compris ses filiales, au sens large) sans l'accord écrit et préalable de WELLLCO. De plus la présente licence est incessible. L'Abonné s'interdit donc de se substituer un tiers dans ses droits et obligations sans l'accord écrit et préalable de WELLLCO.

2.3 Domaine et limites d'utilisation de la Plateforme : Le droit d'utilisation s'entend du droit, pour l'Abonné, d'utiliser la Plateforme pour ses besoins propres et habituels, conformément à l'abonnement souscrit par lui, aux dispositions du

présent Contrat ainsi qu'à la réglementation applicable. La licence est illimitée en nombre d'Utilisateurs (tous les salariés de l'Abonné mais uniquement ses salariés). Le droit d'utilisation de la Plateforme n'est concédé à l'Abonné que dans le seul et unique but de permettre à ce dernier d'exploiter ses activités et dans le cadre de ses besoins habituels, à l'exclusion de toute autre finalité. En conséquence, l'Abonné ne pourra en aucun cas mettre tout ou partie de la Plateforme à disposition d'un tiers (à l'exception de ses propres Utilisateurs) sans l'accord préalable et écrit de WELLLCO. L'Abonné s'interdit strictement, directement ou indirectement, toute autre utilisation de la Plateforme, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, reverse engineering ou reproduction de la Plateforme et de son contenu, sans que cette liste ne soit limitative, ainsi que de tout acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité de la Plateforme. L'Abonné s'interdit de modifier les textes accompagnant la Plateforme, et notamment toute documentation, notice ou étiquette de WELLLCO, y compris la traduction de ces documents. L'Abonné s'engage en outre à respecter les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français. L'Abonné s'engage à utiliser la Plateforme et ses diverses fonctionnalités et modules de manière sincère et régulière dans ce cadre.

2.4 Audit : WELLLCO pourra, à tout moment, procéder ou faire procéder à tout audit de l'Abonné qui lui paraîtrait opportun pour vérifier que l'utilisation de la Plateforme demeure dans les limites qui sont définies au présent Contrat. Ces audits s'efforceront de perturber le moins possible le déroulement des activités normales de l'Abonné. L'Abonné accepte expressément ce droit d'audit de WELLLCO.

2.5 Sanctions : En cas de non-respect par l'Abonné des conditions et des limites des droits compris dans la présente licence, WELLLCO pourra mettre en demeure l'Abonné de se conformer au présent Contrat, et en l'absence de mise en conformité dans un délai de 7 jours calendaires, WELLLCO pourra (i) suspendre ou résilier le présent Contrat et/ou (ii) exiger le paiement à WELLLCO, à titre d'indemnité et de clause pénale, une somme de forfaitaire de 5 000 € (cinq mille euros), sans préjudice des autres droits et recours de WELLLCO.

2.6 Bien que WELLLCO ne soit pas responsable des messages, publicités, informations commerciales ou autres, publiées par les Abonnés sous leur seule responsabilité sur la Plateforme, WELLLCO se réserve le droit de suspendre ou de supprimer définitivement tout contenu manifestement illicite ou non-conforme à la loi publié par un Abonné sur la Plateforme. De même, en cas de non-respect par un Abonné des présentes dispositions, et notamment en cas de déclarations ou engagements décrits au présent article, ou en cas de non-respects des dispositions ci-dessus, ou encore en cas de non-respect des modalités de fonctionnement de la Plateforme, WELLLCO se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès à la Plateforme de l'Abonné concerné, en suspendant ou en résiliant le Contrat dans les conditions de l'article 11 « Résiliation ».

ARTICLE 3 – GARANTIES DE WELLLCO SUR LA PLATEFORME

3.1 WELLLCO garantit seulement (i) que la Plateforme sera conforme à ses spécifications techniques et fonctionnalités expressément garanties par WELLLCO, (ii) que la Plateforme est innovante et originale et (iii) que WELLLCO est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le présent Contrat. WELLLCO déclare et garantit aussi qu'à sa connaissance, à la date de signature du présent Contrat, la Plateforme ne porte pas directement atteinte aux droits des tiers. A ce titre, WELLLCO s'engage à intervenir dans toutes actions qui seraient initiées à l'encontre de l'Abonné sur le fondement de la contrefaçon ou de la violation de ses droits de propriété intellectuelle. WELLLCO ne donne aucune autre garantie (expresse ou implicite) sur la Plateforme, et en particulier aucune garantie de performance, sauf en termes de disponibilité de la Plateforme.

3.2 Ces garanties restent cependant soumises aux conditions expresses suivantes :

- que l'Abonné n'utilise pas la Plateforme dans des buts ou pour des objectifs qui n'ont pas été envisagés par les parties,

- que l'Abonné utilise la Plateforme sur un Environnement Technique conforme aux instructions d'utilisation de WELLLCO ; et
- que l'Abonné ait notifié, dans les 15 jours calendaires, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ; et
- que WELLLCO ait été mise en mesure, par l'Abonné, d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux de l'Abonné et, pour ce faire, que l'Abonné ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistances nécessaires pour mener à bien une telle défense ; et
- que l'Abonné n'ait procédé lui-même ou par des tiers à aucune modification et/ou intervention sur le fonctionnement de la Plateforme.

3.3 Toute modification de la Plateforme par l'Abonné ou ses Utilisateurs sans l'accord écrit préalable de WELLLCO exclurait automatiquement la mise en œuvre de ces garanties.

3.4 Sauf disposition contraire, les réclamations pour défauts ou Anomalies de la Plateforme ne pourront plus être exercées à l'encontre de WELLLCO au-delà d'un délai de trois (3) mois après la 1^{ère} utilisation de la Plateforme par l'Abonné ou ses Utilisateurs.

ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME A L'ABONNÉ

4.1 Mise à disposition de la Plateforme : WELLLCO met la Plateforme à disposition de l'Abonné en mode SaaS (« *Software as a Service* »).

L'accès à la Plateforme sera effectif dès lors que WELLLCO aura créé l'identifiant de l'Abonné.

La Plateforme est accessible à tout moment, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance dans les conditions définies ci-dessous et sauf en cas de force majeure au sens de l'article 18 ci-dessous.

4.2 A la demande de l'Abonné, WELLLCO pourra ponctuellement l'aider à utiliser la Plateforme, notamment lors de la mise en service de mises à jour ou de nouvelles fonctionnalités, selon des modalités à définir au cas par cas.

4.3 Indisponibilité programmée par WELLLCO : WELLLCO se réserve le droit d'interrompre l'exploitation de tout ou partie de la Plateforme à tout moment, notamment dans le but d'assurer la maintenance corrective et/ou évolutive de celle-ci ou pour en faire évoluer le contenu ou la présentation. WELLLCO informera, dans la mesure du possible, ses Abonnés avant toute opération impliquant l'indisponibilité de la Plateforme.

4.4 Indisponibilité indépendante de WELLLCO : le Client reconnaît que l'accès à la Plateforme peut être interrompu pour des raisons indépendantes du contrôle et de la volonté de WELLLCO et que WELLLCO ne peut garantir un accès continu à la Plateforme (Exemples : problèmes de réseau, défaillance de l'hébergeur, etc.). Cette indisponibilité n'octroie à l'Abonné et à ses Utilisateurs aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, qu'il s'agisse d'un cas de force majeure ou non.

4.5 Environnement Technique : Il appartient à l'Abonné de choisir un Environnement Technique parfaitement adapté à l'installation et à l'utilisation de la Plateforme en se conformant aux recommandations techniques de WELLLCO. WELLLCO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles Anomalies ou dysfonctionnements de la Plateforme occasionnés par une inadéquation de l'Environnement Technique de l'Abonné. A cet égard, WELLLCO attire l'attention de l'Abonné sur l'importance pour ce dernier du choix de ses matériels. De même, WELLLCO est déchargée de toute responsabilité quant à la mise en place par l'Abonné et/ou par ses prestataires des mesures de sécurité informatique (antivirus, firewall...) nécessaires à la protection de ses propres serveurs, données et postes de travail.

4.6 Identifiants de l'Abonné : L'identification de l'Abonné lors de l'installation de la Plateforme se fait au moyen d'un Identifiant attribué par WELLLCO, et d'un mot de passe communiqué par WELLLCO à l'Utilisateur Administrateur. En cas de perte ou de vol d'un ou des Identifiants, l'Abonné ou l'Utilisateur utilisera la procédure mise en place par WELLLCO lui permettant de récupérer des Identifiants. L'Abonné s'engage à protéger l'intégrité et la disponibilité de la Plateforme, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité de ses Données. Ces Identifiants sont donc strictement personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Abonné ou à l'initiative de WELLLCO, sous réserve d'en informer préalablement l'Abonné. L'Abonné s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. L'Abonné est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par WELLLCO n'a accès à la Plateforme. De manière générale, l'Abonné assume la responsabilité de la sécurité des serveurs et postes individuels dont il a la garde permettant l'accès à la Plateforme et garantit WELLLCO de toute intrusion de tiers sur son Environnement Technique à partir de ses serveurs et postes de travail. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne que ses salariés accèdent à la Plateforme sans autorisation, l'Abonné en informera WELLLCO sans délai par courrier électronique.

ARTICLE 5 – MAINTENANCE, AMÉLIORATIONS ET MODIFICATIONS DE LA PLATEFORME

5.1 Améliorations de la Plateforme. A l'exception des nouvelles fonctionnalités, qui seront facultatives et qui pourront être payantes, WELLLCO communiquera gratuitement à l'Abonné, et mettra en œuvre gratuitement les éventuels perfectionnements de la Plateforme. Sauf accord contraire entre les Parties, le présent Contrat d'abonnement et de licence englobera donc automatiquement ces perfectionnements futurs apportés à la Plateforme.

5.2 L'Abonné communiquera à WELLLCO sans délai toutes les idées et suggestions d'amélioration et de perfectionnement qu'il pourrait avoir au sujet de la Plateforme.

5.3 Correction de la Plateforme : WELLLCO pourra être amené à procéder à des corrections de la Plateforme, dans le cadre de mesures préventives ou correctives, pour en améliorer le fonctionnement. L'Abonné s'engage à accepter les corrections et mise à jour de la Plateforme dans un délai maximum de trois mois, faute de quoi l'Abonné pourra perdre le bénéfice de toutes les garanties accordées par WELLLCO.

ARTICLE 6 – ANOMALIES DE LA PLATEFORME

6.1 Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies mises en œuvre pour l'exécution du Contrat, chaque Partie :

- s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du présent Contrat,
- reconnaît que la Plateforme ne peut être totalement exempt d'Anomalies, de défauts ou de bugs, et qu'il pourrait en résulter une indisponibilité temporaire de la Plateforme.

6.2 En cas d'Anomalies découvertes par l'Abonné, celui-ci s'engage à en informer WELLLCO sans tarder et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours. En cas d'Anomalie grave de la Plateforme, l'Abonné s'engage à en informer WELLLCO immédiatement et en tout état de cause au plus tard dans un délai de quarante-huit heures (48h00).

6.3 WELLLCO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier et les corriger dans des délais raisonnables. En revanche, WELLLCO ne garantit pas l'aptitude de la Plateforme à atteindre la totalité des objectifs que l'Abonné se serait fixé ou à exécuter des tâches particulières qui n'auraient pas pu être raisonnablement envisagées ou anticipées par WELLLCO.

6.4 L'usage que l'Abonné fait des Données obtenues en utilisant la Plateforme est fait sous la seule responsabilité de l'Abonné.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE L'ABONNÉ

7.1 L'Abonné s'engage à utiliser la Plateforme en conformité avec le présent Contrat.

7.2 Il relève de la responsabilité de l'Abonné de :

- vérifier par avance si la Plateforme est susceptible de répondre à ses besoins, et si nécessaire de vérifier attentivement ce point ;
- vérifier que son Environnement Technique, ses autres logiciels et matériels répondent aux recommandations d'utilisation de WELLLCO nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme, et ce afin de lui permettre de l'utiliser de manière optimale ;
- prendre prudemment en considération les spécifications de la Plateforme telles que décrites par WELLLCO, ainsi que les autres instructions et recommandations de WELLLCO ;
- raisonnablement protéger son Environnement Technique et la Plateforme pour éviter toute destruction ou copie ;
- prendre toutes mesures raisonnables pour protéger ses systèmes informatiques contre les attaques de virus ou malware.

7.3 L'Abonné s'interdit de communiquer à des tiers ses Identifiants ou données d'accès. Ceux-ci doivent être protégés afin que les tiers ne puissent pas y accéder.

7.4 L'Abonné s'engage à respecter strictement les lois et règles nationales et internationales, notamment celles portant sur les droits d'auteur, copyrights, marques déposées, brevets, dessins et modèles, noms commerciaux, et autres droits de propriété intellectuelle ainsi que plus largement les droits des tiers et de WELLLCO. L'Abonné s'engage aussi à respecter les lois et règlements en vigueur concernant l'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales) ainsi que les lois et règlements en vigueur concernant l'exercice d'une activité réglementée (le cas échéant) et en sa qualité de professionnel du Domaine.

7.5 L'abonné s'interdit, sans que cette liste ne soit limitative, de tenir dans le cadre de ce contrat ou de l'utilisation de la Plateforme des propos qui seraient discriminants, diffamatoires, dénigrants, injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux lois et règlements et/ou aux droits de personnes ou encore à la réputation ou à l'image de marque de WELLLCO, des autres Abonnés ou de tous autres tiers.

7.6 Les réclamations, pertes, préjudices, coûts supportés par WELLLCO et qui résulteraient d'une violation par l'Abonné de ses obligations seront *in fine* supportés par l'Abonné.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 WELLLCO reste en tout état de cause et à tout moment le seul et unique propriétaire de la Plateforme, ainsi que de tous manuels, informations et savoir-faire qui seraient communiqués ou divulgués par WELLLCO et/ou utilisés par WELLLCO pour la réalisation d'un Contrat au bénéfice de l'Abonné. Tous les droits de propriété intellectuelle se rapportant à la Plateforme, et notamment les algorithmes, logiciels, IA, dessins, plans, procédés, savoir-faire, rapports et/ou autres documents de WELLLCO, ainsi que tous développements réalisés par WELLLCO, y compris pour le compte d'un Abonné spécifique, restent la propriété seule et exclusive de WELLLCO (sauf accord express contraire de WELLLCO) et sont protégés par la loi et notamment les droits de propriété intellectuelle. Les droits de propriété intellectuelle se

rapportant à la Plateforme, et notamment les droits d'auteurs, de brevets, marques, dessins et modèles ainsi que tous autres droits concernant directement ou indirectement la Plateforme et tout autre livrable que WELLLCO fournit à l'Abonné restent la propriété exclusive de WELLLCO.

8.2 L'Abonné s'interdit de décompiler ou de pratiquer du "*reverse engineering*" sur la Plateforme, de la décortiquer, de la reproduire ou de la copier, en tout ou en partie, dans le but de créer de nouvelles applications ou des logiciels ou Plateformes susceptibles de concurrencer directement ou indirectement la Plateforme. L'Abonné s'interdit aussi de reproduire tout élément de la Plateforme, en totalité ou partiellement, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit et pour quelque fin que ce soit. L'Abonné s'interdit enfin d'enlever, de changer ou modifier les informations relatives à la propriété de la Plateforme par WELLLCO.

8.3 WELLLCO pourra notamment, en cas de violation de ses obligations par l'Abonné, suspendre la licence de cet Abonné, et ce aux frais de ce dernier. Ceci ne libérera pas l'Abonné en question de son obligation de payer les redevances portant sur la licence de la Plateforme.

8.4 Le présent Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété de la Plateforme au bénéfice de l'Abonné. La mise à disposition de la Plateforme dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Abonné au sens du Code français de la propriété intellectuelle. WELLLCO est et demeure titulaire de tous les droits de propriété relatifs à la Plateforme mise à disposition de l'Abonné, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre et/ou développée par WELLLCO dans le cadre de l'exécution du présent Contrat ou en amont de celui-ci.

8.5 Les Données générées par un Abonné grâce à l'utilisation de la Plateforme appartiennent à cet Abonné. L'Abonné consent cependant à WELLLCO une licence portant sur l'utilisation de ces Données, cette licence d'utilisation étant gratuite, mondiale, la plus large possible, illimitée dans le temps, avec un droit de sous-licence. De ce fait WELLLCO pourra utiliser toutes les Données générées par l'Abonné sur la Plateforme et/ou grâce à l'utilisation de la Plateforme, soit pour ses besoins propres, soit pour les besoins de tiers ou d'autres Abonnés. IL en va de même pour toutes les données, textes, images, vidéos, webinaires, séminaires, conférences, textes, articles, photographies déposées sur la Plateforme par l'Abonné.

8.6 Les droits d'utilisation consentis par l'Abonné à WELLLCO dans le cadre du point 8.5 ci-dessus comprennent notamment :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les Données, de les compiler ou décompiler, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les Données et, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie ;
- le droit d'adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, les Données, de les intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support ;
- le droit de les traduire ou de les faire traduire, en tout ou en partie, en toute langue sur tout support ;
- le droit de mettre sur le marché, de les mettre sur la Plateforme, de distribuer, commercialiser, diffuser les Données, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;
- le droit de faire tout usage et d'exploiter les Données, pour les besoins de ses activités propres ou au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;

- le droit de céder tout ou partie de ces droits, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation des Données, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

ARTICLE 9 – PRIX DE L'ABONNEMENT ET REDEVANCES DE LA LICENCE

9.1 En contrepartie de la concession non-exclusive de la présente licence de la Plateforme, l'Abonné versera à WELLLCO chaque début de mois les **redevances mensuelles** ou **annuelles** et les **sommes forfaitaires** prévues dans les Conditions Particulières et sur la Plateforme elle-même.

9.2 L'Abonné accepte le principe d'un règlement de cette redevance mensuelle par prélèvements automatiques sur son compte bancaire ou par virement, à compter de la date d'entrée en vigueur de ce Contrat. L'Abonné remettra à WELLLCO au moment de l'entrée en vigueur du Contrat une autorisation de prélèvement automatique signée au profit WELLLCO sur ledit compte. Si la facturation est mensuelle, une facture sera éditée dans les 15 premiers jours de chaque mois. L'Abonné pourra aussi payer par virement mensuel ou par virement annuel. Dans ce dernier cas une facture annuelle sera émise par WELLLCO.

9.3 Retards de paiement : Sans préjudice des éventuels dommages et intérêts, tout défaut de paiement d'un Abonné entraînera la suspension des Services dans les conditions suivantes :

- en cas de retard de paiement de trois jours, WELLLCO enverra un Email de relance à l'Abonné ;
- si au bout de 7 jours à compter de la date de paiement l'Abonné n'a toujours pas réglé son abonnement, WELLLCO enverra une dernière relance avec menace de suspension de l'abonnement ;
- si 5 jours plus tard l'Abonné n'a toujours pas réglé son abonnement, WELLLCO suspendra cet abonnement jusqu'à complet règlement de toute période d'abonnement non payée. De plus, ce non-paiement pourra entraîner la résiliation du Contrat. Tous les acomptes et paiements déjà versés à WELLLCO ne seront pas récupérables. Le défaut de paiement entraîne également la déchéance d'un terme éventuel et rend immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues.

De plus, tout retard de paiement du Client entraîne l'application :

- de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce (actuellement fixée à 40 € / facture);
- des frais supplémentaires qui seraient nécessaires au recouvrement par WELLLCO de sa créance ;
-
- d'un intérêt de retard non libératoire à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, comptabilisé en jours à compter du premier jour de retard sur la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au jour du paiement effectif.

ARTICLE 10 – DURÉE - RENOUELEMENT

Le présent Contrat entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé et paraphé par les deux Parties, à la date d'entrée en vigueur du Contrat précisée dans les Conditions Particulières. Il restera en vigueur pendant une durée initiale ferme elle aussi précisée dans les Conditions Particulières. Au-delà de la durée initiale ferme du Contrat définie dans les Conditions

Particulières, le Contrat se renouvellera automatiquement et par tacite reconduction pour des périodes successives fermes de 1 an tel que précisé dans les Conditions Particulières.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION – CESSATION DU CONTRAT

11.1 Cessation : Le présent Contrat prendra fin pour cause de non-renouvellement de son terme ou pour cause de résiliation par une des parties.

11.2 Non-renouvellement : Le présent Contrat pourra être résilié par chacune des parties en envoyant à l'autre partie une lettre de résiliation par LRAR au moins trois (3) mois avant la fin de la durée initiale ferme ou avant la fin de la période de renouvellement si le Contrat s'est renouvelé. Cette lettre devra préciser clairement que la partie en question entend ne pas renouveler le Contrat à l'échéance du terme en cours.

11.3 Résiliation pour faute : Le présent Contrat pourra en outre être résilié de plein droit et automatiquement par chacune des parties si au cours de son exécution l'autre Partie ne respectait pas ses principales obligations contractuelles, et n'apportait pas remède à son manquement dans un délai de 15 (quinze) jours de la réception de la lettre de réclamation adressée par courrier recommandé avec accusé de réception adressée par l'autre Partie.

ARTICLE 12 – EXTINCTION DU CONTRAT - EFFET

12.1 Sauf accord contraire entre les Parties, dans tous les cas d'extinction, de résiliation ou de rupture du présent Contrat, quels qu'en soient la cause et/ou le moment, l'Abonné devra cesser immédiatement tout usage de la Plateforme.

12.2 Par ailleurs, en cas de résiliation par WELLLCO pour faute de l'Abonné le montant de la redevance due par l'Abonné restera dû pour toute année commencée, pour la durée complète de cette année commencée.

ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITÉ

13.1 Toute information fournie par une partie à l'autre, oralement ou par écrit, concernant ses projets, produits, concepts, idées, stratégies, procédures, procédés, spécifications, documents, dessins, calculs, Plateformes, plans et tout échantillon, spécimen, incluant ou non son savoir-faire, sa propriété intellectuelle, ses données et tout autre élément ou information juridique technique, financière ou commerciale (les « **Informations** ») doivent être traités comme étant strictement confidentiels par l'autre partie et ne doivent être divulgués à aucun tiers sans l'accord écrit et préalable de la partie ayant divulgué ces Informations. Ces Informations doivent être utilisées par la partie les ayant reçues exclusivement dans le but de réaliser ses obligations contractuelles au titre du présent Contrat. Les devis, offres commerciales, propositions et manuels de WELLLCO sont réputés être des Informations confidentielles appartenant à WELLLCO, sauf si elles sont publiques et figurent en accès libre sur la Plateforme ou le site web de WELLLCO.

13.2 Cet engagement réciproque de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée des relations contractuelles entre les parties et pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de ces relations.

13.3 Tous les résultats et toutes les Données générées par l'Abonné grâce à la Plateforme restent des données confidentielles de l'Abonné.

13.4 Sauf disposition contraire, WELLLCO est autorisée à nommer le nom commercial ou la marque de l'Abonné dans ses références ou publicités commerciales, sur tout type de support y compris son la Plateforme et sur tout site web, étant entendu que WELLLCO ne divulguera en aucun cas les Informations ou Données de l'Abonné.

ARTICLE 14 – EXCLUSION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE WELLLCO

14.1 L'Abonné réalisera toutes les évaluations qu'il considère utiles pour prendre sa décision de s'abonner à la Plateforme. En cas de doute, l'Abonné sollicitera l'avis de WELLLCO. Il est entendu que tout avis ou conseil de WELLLCO ne reflète que la propre expérience de WELLLCO et est donné uniquement à titre informatif, sans aucun engagement de responsabilité de la part de WELLLCO.

14.2 WELLLCO et l'Abonné sont tenus d'agir avec prudence. En supposant qu'une erreur incomberait à WELLLCO, il conviendrait de considérer qu'une Plateforme telle que celle de WELLLCO n'est jamais exempte de défaut. WELLLCO est donc seulement responsable de ses négligences grossières ou intentionnelles, ou en cas de violation flagrante d'une de ses obligations contractuelles essentielles. Dans ce cas, la responsabilité de WELLLCO sera limitée aux conséquences dommageables directes et prévisibles qui sont typiques pour ce type d'activité, après application des exclusions et limitations des articles 14.8 et 14.9 ci-dessous.

14.3 L'Abonné reconnaît que WELLLCO agit en tant que simple plateforme entre les Abonnés, pour les mettre en relation, mais ne devient aucunement partie aux éventuelles relations commerciales susceptibles d'être conclues entre Abonnés. WELLLCO ne peut en aucun cas être assimilé à un client des Abonnés Fournisseur ou un fournisseur des Abonnés Professionnels.

14.4 En aucun cas WELLLCO ne pourra être tenu responsable des éventuelles erreurs ou contenus illégaux figurant dans les messages ou publications des Abonnés sur la Plateforme. De même, en aucun cas WELLLCO ne pourra être tenu responsable des éventuelles fausses déclarations, approximations ou des contenus illégaux qui seraient contenus dans les publications des Abonnés sur la Plateforme. La responsabilité de WELLLCO ne saurait être engagée du fait (i) des décisions prises par un Abonné en se basant sur l'utilisation de la Plateforme ou (ii) des informations, opinions et recommandations formulées par d'autres Abonnés.

14.5 L'Abonné est seul responsable et fait son affaire de l'utilisation par lui des Données collectées et/ou générées grâce à la Plateforme. La responsabilité de WELLLCO ne peut donc en aucun cas résulter de l'utilisation qui en est faite par l'Abonné (y compris en cas de détournement de la finalité du traitement de ces Données) ou des décisions prises par l'Abonné en se basant sur les Données résultant de l'utilisation de la Plateforme.

14.6 Si WELLLCO reconnaît une Anomalie de la Plateforme, alors WELLLCO sera seulement tenue, à sa seule discrétion, de (i) réparer la Plateforme, ou (ii) si le prix n'a pas encore été payé par l'Abonné, à réduire ce prix ou à annuler le Contrat, ou (iii) si le prix a déjà été payé par l'Abonné, à rembourser à l'Abonné tout ou partie de ce prix.

14.7 L'Abonné devra en tout état de cause limiter tout dommage potentiel ou existant subi par lui. L'Abonné n'est pas autorisé à retarder le paiement des factures de WELLLCO en cas de non-conformité prouvée ou alléguée de la Plateforme.

14.8 Exclusion de responsabilité : En tout état de cause, WELLLCO ne pourra pas être tenue pour responsable des pertes de production, pertes de revenus, d'exploitation ou de profits et/ou tout autre dommage ou préjudice indirect ou spécifique de l'Abonné ou d'un tiers, au titre de sa responsabilité contractuelle ou délictuelle. De ce fait, l'Abonné renonce à ses droits d'action contre WELLLCO et les assureurs de WELLLCO et obtiendra le même renoncement de ses propres assureurs.

14.9 Limitation de responsabilité : En tout état de cause, il est expressément convenu que la responsabilité de WELLLCO au titre de ce Contrat sera plafonnée à une somme égale au total de 12 mois de redevances versées par

l'Abonné à WELLCO au cours des 12 mois précédant l'événement au titre duquel l'Abonné aurait mis en cause la responsabilité de WELLCO. Toute réclamation ou mise en cause de la responsabilité de WELLCO devra être faite par un écrit circonstancié adressé à WELLCO par LRAR.

14.10 L'Abonné devra indemniser WELLCO de tous coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et intérêts, frais d'avocats résultant directement ou indirectement de (i) toute violation contractuelle par l'Abonné et/ou (ii) violation des lois et règlement, notamment relatifs à la protection de la vie privée et des données personnelles et/ou (iii) toute violation d'une déclaration faite par l'Abonné.

ARTICLE 15 – Protection et sécurité des données

15.1 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, les parties s'engagent à se conformer au droit des données à caractère personnel et notamment au Règlement n°679/2016 du 27 avril 2016 relatif à la protection des Données à caractère personnel, dit « RGPD » (ci-après le « **Règlement** »).

15.2 Sécurité : Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données traitées dans le cadre du Contrat, y compris des Données à caractère personnel. WELLCO s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité de ces données. Elle mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations frauduleuses des données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions de celles-ci.

15.3 Données personnelles de l'Abonné : L'Abonné est informé que la collecte par WELLCO de certaines de ses Données à caractère personnel est nécessaire pour la bonne exécution des relations commerciales entre lui et WELLCO au titre de ce Contrat. Ces Données sont collectées par WELLCO uniquement dans le cadre de la relation Abonné / WELLCO, pour les besoins de la bonne exécution du Contrat et du bon fonctionnement de la Plateforme. Elles sont réservées à l'usage exclusif de WELLCO, et le cas échéant de ses sous-traitants. En cas de procédure contentieuse, elles pourront être portées à la connaissance de l'institution judiciaire et des parties en cause. A moins que l'Abonné ne donne son accord exprès, ses Données à caractère personnel ne seront pas utilisées par WELLCO à d'autres fins que celles visées dans la présente clause ou pour le bon fonctionnement de la Plateforme. WELLCO s'engage à ne pas céder et/ou louer à tous tiers les informations nominatives collectées ou auxquelles il aura pu avoir accès dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. WELLCO conservera les données recueillies pendant toute la durée du Contrat et pendant un délai maximum de 2 ans à compter de sa fin. WELLCO s'engage à faire le nécessaire pour préserver l'intégrité et la confidentialité des Données de l'Abonné collectées et traitées par WELLCO.

15.4 Droits de l'Abonné sur ses Données : L'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par WELLCO. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de WELLCO. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et en cas de refus l'Abonné peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire

15.5 Engagements de l'Abonné : L'Abonné garantit à WELLCO qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des dites lois et qu'il a informé et obtenu le consentement écrit des personnes dont les Données sont collectées par l'Abonné. Il assure seul la responsabilité de l'exploitation de ses Données. Il reste seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et de leurs traitements. Il garantit en outre être titulaire des consentements requis (le cas échéant) et des droits lui permettant d'utiliser les Données personnelles. En conséquence, l'Abonné dégage WELLCO de toute responsabilité en cas de non-conformité de traitement des Données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins de l'Abonné. A ce titre, l'Abonné garantit WELLCO contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne en lien avec l'Abonné et dont les données personnelles seraient collectées et utilisées par le Abonné, notamment pour être utilisées dans le cadre de la Plateforme.

15.6 Les Données personnelles traitées par WELLCO en tant que responsable de traitement seront traitées selon les modalités décrites dans la Politique de Confidentialité de WELLCO. Des données personnelles sont également traitées par l'Abonné en tant que responsable de traitement. L'Abonné s'engage à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

16.1 Aucune partie ne sera responsable en cas d'événement de force majeure rendant impossible la réalisation du Contrat ou de la commande ou qui viendrait en rendre la réalisation particulièrement difficile.

16.2 La Force majeure recouvre toute circonstance qui dépasse le contrôle des parties, telle que notamment les guerres, conflits militaires, guerres civiles, embargo, émeutes, terrorisme, grèves, confiscations de biens, catastrophes naturelles, ordonnances ou décisions administratives, épidémies ou pandémies et leurs conséquences.

16.3 Aucun événement de force majeure qui empêcherait l'Abonné d'utiliser la Plateforme ou qui réduirait cette utilisation ne l'autorise à suspendre ou retarder des paiements dus ou à résilier un Contrat en cours. Si un événement de force majeure rend impossible la réalisation du Contrat pour une période de plus de deux (2) mois, le Contrat ou la commande en question pourra être automatiquement résilié(e) par écrit (par LRAR adressée à l'autre partie) sans autre formalité par une des parties.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

17.1 Le présent Contrat est soumis, pour tout ce qui le concerne, et notamment son interprétation, son exécution, son inexécution, sa résiliation, au droit français.

17.2 En cas de difficultés survenant pour l'interprétation et/ou l'exécution du présent Contrat, ou par suite de sa résiliation pour quelle que cause que ce soit, même en cas de demande incidente ou en garantie, ou de pluralité de défendeurs, les parties tenteront de régler ce différend à l'amiable. En l'absence de règlement amiable à compter d'un délai de deux mois suivant la notification par une des parties à l'autre partie par LRAR de ses griefs, la Chambre Commerciale du Tribunal Judiciaire de METZ (France) sera seul compétente pour juger du litige entre les Parties.

ARTICLE 18 – DISPOSITIONS FINALES

18.1 – Intégralité du Contrat : Les parties reconnaissent que le présent Contrat (les Conditions Particulières et les présentes Conditions Générales) constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles au sujet de la Plateforme.

18.2 – Modification du Contrat : Aucun document postérieur, aucune modification de ce Contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé par elles.

18.3 – Nullité : Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la totalité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

18.4 – Renonciation : Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du Contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.